Envoyé en préfecture le 23/09/2019
Reçu en préfecture le 23/09/2019
Affiché le
ID : 086-218600666-20190919-CM_20190919_033-DE

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal **ACTE N° CM-20190919-033**

du 19 septembre 2019 **n°033**

EXTRAIT :

Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (30) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JP. MEUNIER, E. PHLIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, A. BEN DJILLALI, F. BRAILLARD, T. BAUDIN, A. LAURENDEAU, K. WEINLAND, P. BARAUDON, F. MERY, Y. GANIVELLE, E. AUDEBERT, L. BRARD, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ, D. CROCHARD.

POUVOIRS (7) : B. ROUSSENQUE donne pouvoir à JP. ABELIN
H. PREHER donne pouvoir à M,LAVRARD
Y. ERGÜL donne pouvoir à J. MELQUIOND
E. FARHAT donne pouvoir à L. RABUSSIER
G. MESLEM donne pouvoir à P. MIS
G. MICHAUD donne pouvoir à F. MERY
M. MONTASSIER donne pouvoir à AF. BOURAT

EXCUSES (2) : M. METAIS, L. GUILLARD

Nom du secrétaire de séance : Nelly CASSAN-FAUX

RAPPORTEUR : Monsieur Mohamed BEN EMBAREK

OBJET : Contrat Enfance Jeunesse 2018 – versement 2éme acompte

La commune de Châtellerault a sollicité la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne afin de s'engager dans le cadre du Contrat Enfance-Jeunesse et de compléter ainsi son financement pour mettre en place des actions liées aux structures d'accueil de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Le calendrier prévoit habituellement le paiement du solde en automne de l'année n+1 (pour 2018 automne 2019) mais en raison d'un changement de logiciel dans les services de la CAF, le règlement de cette échéance va être retardé. Le solde interviendra d'ici la fin de l'année 2019

Afin de ne pas pénaliser les centres sociaux qui organisent sur notre territoire les accueils de loisirs sans hébergement, il est proposé de leur verser un 2ème acompte dans l'attente du paiement du solde, ainsi qu'au Centre Communal d'Action Sociale pour l'organisation des accueils de la petite enfance.

* * * * *

VU la lettre circulaire de la CNAF du 26 juin 2006 portant création du Contrat Enfance Jeunesse,

VU la délibération n°21 du Conseil municipal du 7 avril 2016, sollicitant le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF pour la période 2016 -2019,

VU la délibération n°13 du Conseil municipal du 5 avril 2018, sollicitant le paiement d'un acompte au f i nancement du Contrat Enfance Jeunesse 2018,

Envoyé en préfecture le 23/09/2019
Reçu en préfecture le 23/09/2019
Affiché le
ID : 086-218600666-20190919-CM_20190919_033-DE

CONSIDERANT que ces financements sont répartis entre les services municipaux, le CCAS et diverses associations parties prenantes du dispositif,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'attribuer un deuxième acompte du financement CEJ 2018 soit une avance de trésorerie de 170 000 €, dans l'attente du versement du solde :

- **le Centre Communal d'Action Sociale 80 000,00 €**

Le montant sera mandaté sur la ligne 657362/5610 à la sous-fonction correspondante

- **la Maison Pour Tous 15 000,00 €**
total acomptes 61 407 € 90 % de l'estimation CEJ 2018

- le Centre Social d'Ozon 30 000,00 €
total acomptes 137 480 € 90 % de l'estimation CEJ 2018

- le Centre Social des Minimes 20 000,00 €
total acomptes 89 848 € 90 % de l'estimation CEJ 2018

- la MJC des Renardières 25 000,00 €
total acomptes 115 094 € 90 % de l'estimation CEJ 2018

Le montant sera mandaté sur les lignes des services municipaux aux sous fonctions correspondantes.

Vote : **Adopté à l'unanimité**